



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de Menet lieu-dit: Pont De La Mort
Route Départementale n° 36 (hors agglomération)
Objet : Réfection de chaussée

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-2958 du 06 octobre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la consultation de monsieur le Maire de Menet en date du 5 novembre 2025

Vu la consultation de monsieur le Maire de Valette en date du 5 novembre 2025

Vu l'avis favorable du service des transports en date du 5 novembre 2025

• Vu la demande de l'Entreprise RMCL

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Considérant que les travaux de réfection de chaussée nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

ARRÊTE

ARTICLE 1

A compter du 12 novembre 2025 jusqu'au 28 novembre 2025 de 8h à 18 heures la Route Départementale n° 36 sera fermée à la circulation entre le PR 20+350 et le PR 21+00

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD205 via 678.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par le CRD de Riom-ès- Montagnes.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par le CRD de Riom-ès- Montagnes.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Major de la Direction Départementale de Sécurité Publique
- M. le Maire de Menet
- Mme. le Maire de Valette
- M. le Directeur de l'entreprise RMCL

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

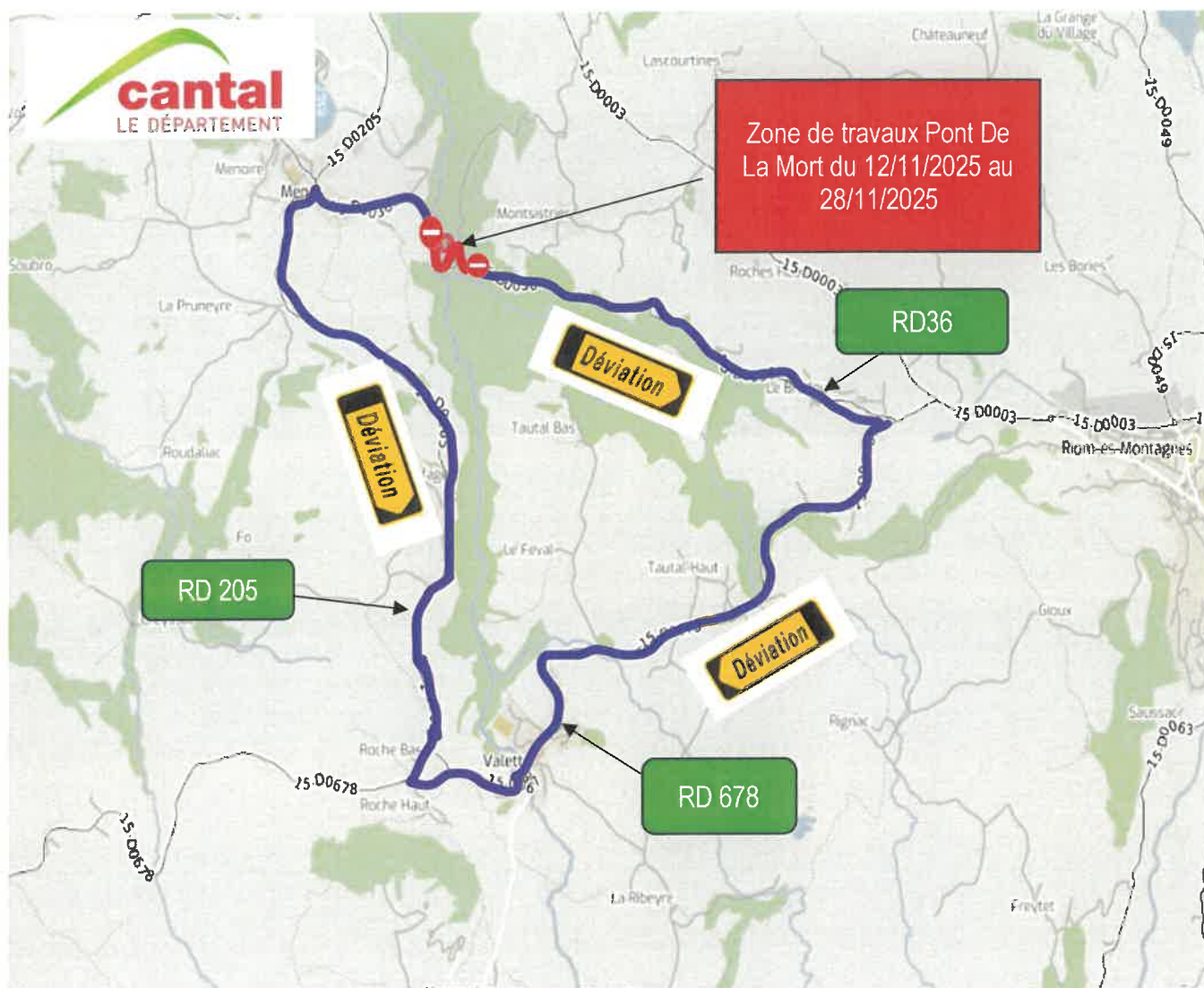
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 12/11/2025.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



Isabelle Brasquies-Pautaire

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: mercredi 5 novembre 2025 15:07
À: David Escassut
Cc: RICHARD Jean-Marie
Objet: RE: Avis déviation RD 36

Bonjour,

Pas de service de cars région sur cette portion de route.



Bonne fin de journée,

De : David Escassut <descassut@cantal.fr>
Envoyé : mercredi 5 novembre 2025 15:02
À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : Avis déviation RD 36

Bonjour

Ci-joint Avis **à me retourner signé**, pour une déviation sur la RD 36.

PJ : plans de déviation

Cordialement.



David ESCASSUT

Agent technique de gestion du domaine public
Mission Exploitation Réglementation Labo Routier
Service Entretien Exploitation et Réglementation
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 46 21 25
descassut@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: David Escassut <descassut@cantal.fr>
Envoyé: mercredi 5 novembre 2025 14:57
À: Mairie MENET
Objet: Avis Maire déviation RD 36
Pièces jointes: 4 Avis Maire Menet.doc; Déviation RD 36 .docx

Bonjour

Ci-joint Avis Maire **à me retourner signé**, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement.

David ESCASSUT

Agent technique de gestion du domaine public

Mission Exploitation Règlementation Labo Routier

Service Entretien Exploitation et Règlementation

Direction des Mobilités

Pôle Appui Territorial

tél. : 04 71 46 21 25

descassut@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: David Escassut <descassut@cantal.fr>
Envoyé: mercredi 5 novembre 2025 15:00
À: Mairie VALETTE
Objet: Avis Maire déviation RD 36
Pièces jointes: 4 Avis Maire Valette.doc; Déviation RD 36 .docx

Bonjour

Ci-joint Avis Maire **à me retourner signé**, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement.



David ESCASSUT
Agent technique de gestion du domaine public
Mission Exploitation Réglementation Labo Routier
Service Entretien Exploitation et Réglementation
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 46 21 25
descassut@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire